

- **VILLE de VALOGNES** -

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mars 2009

L'AN DEUX MILLE NEUF, le TRENTE du mois de MARS, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle des Fêtes, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire**.

Etaient présents : **M. Jacques COQUELIN, Maire,**
MM. Christian LAMOTTE, Jacky MOUCHEL, Mme Anne-Marie GOLSE, M. Jean-Marie LOSIO, Mme Patricia THOMAS, M. Sylvain CAILLOT, Mme Odile SANSON,
Adjoints au Maire,
M. Pierre COURSIER, Conseiller Municipal Délégué,
MM. Gérard BREBANT, Lucien LECERF, Alain THOMAS, Mmes Brigitte GRANDGUILLOTTE, Nicole HAMEL, Christine GENTELET, Sylvie BECHET, Jocelyne MANCEAU (à partir de 19 h 30), Melle Julie JEAN, M. Michel BEAUSSARON, Mme Anne-Marie MOUCHEL, MM. Rémi BESSELIEVRE, Christian LE BRIS, Philippe LETENNEUR, Mme Ghyslaine LE LANCHON, MM. Didier GOUJON, Jean LENOBLE,
Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : **Mme Lucie LUCAS, Conseillère Municipale (pouvoir à M. COURSIER), M. Jean-Louis VALENTIN, Conseiller Municipal (pouvoir à M. LAMOTTE), Mme Jocelyne MANCEAU, Conseillère Municipale (jusqu'à 19 h 30), M. Damien FORTIN, Conseiller Municipal (pouvoir à M. THOMAS).**

Melle Julie JEAN a été élue Secrétaire.

Date de convocation : 23/03/2009
Date d'affichage : 23/03/2009
Nbre de Conseillers en exercice : 29
Nbre de Conseillers présents : 25 puis 26
Nbre de Conseillers votants : 28 puis 29

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 30 mars 2009 à 18 heures

COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

1. Projet d'extension d'un élevage porcin à Tamerville - Avis du Conseil Municipal dans le cadre de l'enquête publique.

Dans le cadre du projet présenté par le G.A.E.C. DE LA VICOMTE sis « La Vicomté » à Tamerville à l'effet d'être autorisé à agrandir l'élevage porcin qu'il exploite à ladite adresse, une enquête publique d'une durée d'un mois, s'est déroulée à la Mairie de Tamerville.

En application des dispositions de l'article 2 de l'arrêté préfectoral, sur avis de sa Commission Finances - Développement économique, industriel et commercial - Administration Générale réunie le 23 mars 2009, le Conseil Municipal, par un vote à main levée, à la majorité, **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** sur cette demande d'autorisation d'extension.

2. Cessions foncières.

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre du Vie - Urbanisme réunie le 17 mars 2009, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des suffrages exprimés, **DONNE SON ACCORD** à la cession au prix de 18€ le m², de parcelles de terrain sises au lieudit « Le Broc », d'une superficie totale de 7.000 m² environ, à la Société PELENOR, en vue de la réalisation d'un lotissement.

D'autre part, par délibération en date du 5 juillet 2007, une parcelle de terrain d'une superficie de 3.000 m² environ, située sur l'Espace d'Activités Economiques - secteur de Prêmesnil a été cédée à la SCI les Pommiers. Compte tenu d'un changement du nom de l'acquéreur, sur avis de sa Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 23 mars 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la cession de ladite parcelle à la SC CASA en remplacement de la SCI LES POMMIERS.

3. Cimetière Saint-Malo - Construction d'un local d'accueil - Dépôt de permis de construire.

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre du Vie - Urbanisme réunie le 17 mars 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** le Maire à dater, signer et déposer la demande de permis de construire un local d'accueil à proximité de la nouvelle entrée du cimetière Saint-Malo.

4. Eglise d'Alleaume - Restauration de la statue Sainte Marie-Madeleine.

Suite au courrier de Madame PAGNON, responsable du service de la Conservation des Antiquités et Objets d'Art, il est nécessaire de procéder à la restauration de la statue de Sainte-Marie-Madeleine, en terre cuite, de l'église d'Alleaume.

Après examen par sa Commission Culture-Patrimoine réunie le 5 février 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DONNE SON ACCORD** à la réalisation des travaux de restauration de cette statue, pour un montant estimatif de 2.461,37 € TTC
- **Et SOLLICITE** les concours financiers du Conseil Général de la Manche et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie.

5. Projet Educatif Local - Approbation du programme d'actions 2009.

Sur proposition du Comité de Pilotage du Projet Educatif Local réuni le 9 mars 2009 et après avis de sa Commission Jeunesse - Temps Libre - Vie associative réunie le 18 mars 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **APPROUVE** le programme d'actions 2009.

6. Dispositions concernant le Personnel communal.

Après examen par sa Commission Finances - Développement économique, industriel et commercial - Administration Générale réunie le 23 mars 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** :

- la modification du tableau des emplois communaux afin de permettre la nomination des personnels devant bénéficier d'un reclassement professionnel en 2009 et la nomination sous statut

d'un Adjoint administratif de 2^{ème} classe au Centre Familial et Social.

- le renouvellement d'un contrat de travail pour la direction de la crèche collective
- et le recrutement de personnel saisonnier et de personnel non titulaire dans les Services municipaux, en fonction des nécessités de service pour l'année 2009.

7. Attribution à titre exceptionnel de subventions municipales.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement économique, industriel et commercial - Administration Générale réunie le 23 mars 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **ALLOUE** à titre exceptionnel, une subvention à l'Association « La Lutte Valognaise » pour l'organisation des Championnats de France en lutte adaptée les 20 et 21 mars, et à l'Association « Festival Ecoute s'Il Pleut » pour l'organisation d'un festival le samedi 4 juillet prochain.

8. Révision des tarifs municipaux.

*Tableau des
tarifications
affiché dans le
hall de la
Mairie*

Sur avis de sa Commission Finances - Développement économique, industriel et commercial - Administration Générale réunie le 23 mars 2009, le Conseil Municipal, par 22 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, **DONNE SON ACCORD** à la révision de différentes tarifications municipales et à leur date d'application.

9. Cession de matériels déclassés - Emission de titres de recettes.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement économique, industriel et commercial - Administration Générale réunie le 23 mars 2009, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** l'émission de titres de recettes pour un montant total de 356,10 €, suite à la cession de matériels déclassés à des agents communaux.

10. Station d'Épuration - Mise en place du protocole de réception des matières de vidange.

Par délibération en date du 30 novembre 2006, le Conseil Municipal a arrêté le dispositif technique et financier pour autoriser la réception et le traitement des matières de vidange à la station d'épuration.

Compte tenu des réserves exprimées par la DDASS par courriers en dates du 22 mars 2007 et du 13 janvier 2009, sur avis de la Commission Environnement – Cadre de vie – Urbanisme réunie le 17 mars 2009, le Conseil Municipal, à l’unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DECIDE** la mise en place du protocole de réception des matières de vidange
- **ELARGIT** le périmètre de collecte aux communes du Canton de Montebourg, étant précisé que les apports provenant de ce territoire devront être dirigés par moitié entre les stations d’épuration de Valognes et de Chef du Pont
- **ADOPTE** le bordereau de suivi des déchets correspondant
- **CONVIENT** de la date du 1^{er} juin 2009, pour la mise en service de la filière de traitement concernant les matières de vidange d’origine domestique
- **FIXE** le coût de l’admission et du traitement des matières de vidange à un montant actualisable de 24 €/m³
- **ET AUTORISE** le Maire à signer pour une durée d’un an, les protocoles à intervenir avec les vidangeurs concernés.

11. Conventions – Règlements.

Sur avis de ses différentes Commissions, le Conseil Municipal, à l’unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** la passation ou le renouvellement des conventions suivantes :

Dossiers soumis à la Commission Culture – Patrimoine le 5 février 2009 :

- *Convention de partenariat avec le Théâtre en Partance – Les Embruns, pour l’organisation de deux représentations tout public du spectacle « Chahuts » les 4 et 5 mai salle du Château, des heures d’intervention auprès des établissements scolaires et un spectacle-cabaret sur Barbey d’Auréville à l’automne à l’Hôtel-Dieu, dans le cadre de la saison culturelle 2009.*
- *Convention pour une durée de trois ans, avec la Société Le Révérend Imprimeur, pour l’édition du bulletin municipal annuel, diffusé dans toutes les boîtes aux lettres des Valognais.*

Dossiers soumis à la Commission Enseignement – Education – Aide à la réussite scolaire le 24 février 2009 :

- *Renouvellement de la convention tripartite pour la mise à disposition de la salle de motricité de l’école maternelle Alexis de Tocqueville à l’association « Les P’tiots » pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.*

- *Convention pour la mise à disposition à titre gracieux d'instruments de musique à l'association des Parents d'Elèves de l'Ecole Municipale de Musique des Pieux pour les répétitions et les concerts d'œuvres de Jean-Sébastien BACH, les 18 et 19 avril et du 23 au 26 avril.*

Dossier soumis à la Commission Jeunesse - Vie Associative - Temps Libre le 18 mars 2009 :

- *Convention avec l'association « Le Théâtre Y'a qu'à » pour l'organisation d'un atelier d'initiation et de sensibilisation au cinéma d'animation, dans le cadre de l'opération « Ticket Temps Libre - vacances de Pâques 2009 ». Ce stage, en faveur de 10 enfants âgés de 8 à 14 ans, se déroulera à l'Hôtel-Dieu du 14 au 17 avril - Coût global : 772 €*

Dossiers soumis à la Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale le 23 mars 2009 :

- *Travaux de mise en sécurité de l'embranchement ferroviaire particulier de l'Espace d'Activités d'Armanville - Passation avec la Société TN INTERNATIONAL d'une convention de participation financière.*
- *Convention avec l'INSEE relative à la transmission des données de l'Etat-Civil, via un portail internet dénommé AIREPPNET.*

D'autre part, après examen par sa Commission Enseignement - Education - Aide à la réussite scolaire réunie le 24 février 2009, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la modification des règlements de l'Ecole Municipale de Musique, de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire.

12. Comptes - Budgets - Fiscalité.

1/ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2008 AVEC AFFECTATIONS DES RESULTATS - Présentation par Monsieur Christian LAMOTTE, Premier Adjoint

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Nombre de Conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de votants :	28

Les différents documents ont été présentés aux Conseillers Municipaux lors de la réunion Commission Finances - Développement Economique, Industriel

et Commercial – Administration Générale du 23 mars en présence de Monsieur DISS, Trésorier, Receveur Municipal et Monsieur LAMOTTE propose, sauf observation particulière, d'approuver chacun de ces comptes par un vote à main levée au fur et à mesure de leur présentation.

SERVICE DES POMPES FUNEBRES

Section de fonctionnement :

DEPENSES REALISEES :	4.494,00 €
RECETTES REALISEES :	3.241,00 €

Résultat de clôture :	321,18 €
Affectation du résultat 2008 :	- €

VOTE Pour : 28 Contre : - Abstention : -

LOTISSEMENT DES CORDELIERS

Section de fonctionnement :

DEPENSES REALISEES :	198.057,80 €
RECETTES REALISEES :	- €

Section d'investissement :

DEPENSES REALISEES :	- €
RECETTES REALISEES :	198.057,80 €

Résultat de clôture	- €
Affectation du résultat 2008	- €
Clôture au 31 décembre 2008 dudit budget	

VOTE Pour : 28 Contre : - Abstention : -

LOTISSEMENT TOLLEMER

Section de fonctionnement :

DEPENSES REALISEES :	28.365,73 €
RECETTES REALISEES :	28.259,68 €

Section d'investissement :

DEPENSES REALISEES :	28.259,68 €
RECETTES REALISEES :	- €

Résultat de clôture	2.456,41 €
Affectation du résultat 2008	- €

VOTE Pour : 28 Contre : - Abstention : -

LOTISSEMENT BESNARD

Section de fonctionnement :

DEPENSES REALISEES :	6.587,00 €
RECETTES REALISEES :	24.887,00 €

Section d'investissement :

DEPENSES REALISEES :	6.587,00 €
RECETTES REALISEES :	- €

Résultat de clôture	- 24.476,53 €
Affectation du résultat 2008	- €

VOTE Pour : 28 Contre : - Abstention : -

LOTISSEMENT LA BOUCHETTERIE

Section de fonctionnement :

DEPENSES REALISEES :	46.968,15 €
RECETTES REALISEES :	46.968,15 €

Section d'investissement :

DEPENSES REALISEES :	46.968,15 €
RECETTES REALISEES :	- €

Résultat de clôture	- 132.938,61 €
Affectation du résultat 2008	- €

VOTE Pour : 28 Contre : - Abstention : -

ESPACES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Section de fonctionnement :

DEPENSES REALISEES :	454.444,13 €
RECETTES REALISEES :	625.801,21 €

Section d'investissement :

DEPENSES REALISEES :	384.444,13 €
RECETTES REALISEES :	- €

Résultat de clôture	64.284,91 €
Affectation du résultat 2008	- €

VOTE Pour : 28 Contre : - Abstention : -

de leur présentation, ces budgets correspondant à un report des crédits votés en 2008.

SERVICE DES POMPES FUNEBRES - 2009

◆ *équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement* à : **3.821,18 €**

VOTE Pour : 29 Contre : - Abstention : -

LOTISSEMENT TOLLEMER - 2009

◆ *équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement* à : **564.081,41 €**

◆ *équilibré en dépenses et recettes d'investissement* à : **748.325,00 €**

VOTE Pour : 29 Contre : - Abstention : -

LOTISSEMENT BESNARD - 2009

◆ *équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement* à : **318.776,70 €**

◆ *équilibré en dépenses et recettes d'investissement* à : **311.753,23 €**

VOTE Pour : 29 Contre : - Abstention : -

LOTISSEMENT LA BOUCHETTERIE - 2009

◆ *équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement* à : **246.461,39 €**

◆ *équilibré en dépenses et recettes d'investissement* à : **189.700,00 €**

VOTE Pour : 29 Contre : - Abstention : -

ESPACES D'ACTIVITES ECONOMIQUES - 2009

Section de fonctionnement :

◆ *équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement* à : **2.207.931,07 €**

Section d'investissement :

◆ *équilibré en dépenses et recettes d'investissement* à : **1.697.067,09 €**

VOTE Pour : 29 Contre : - Abstention : -

Monsieur le Maire propose ensuite d'adopter, par un vote à main levée, au fur et à mesure de leur présentation par Monsieur LAMOTTE, Premier Adjoint,

- **ET DONNE DÉLÉGATION** à Monsieur le Maire, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de souscrire, dans la limite d'un global de **1.794.067 €** dont 69.575 € de prêts-relais TVA, les emprunts nécessaires à court et moyen terme, auprès des Organismes Prêteurs présentant les meilleures conditions financières.

Et à l'unanimité des suffrages exprimés (par 21 voix pour et 8 abstentions), **MAINTIENT** comme suit les taux des quatre taxes directes locales :

<i>Taxe d'habitation</i>	16,66 %
<i>Taxe foncière bâtie</i>	25,89 %
<i>Taxe foncière non bâtie</i>	63,08 %
<i>Taxe professionnelle</i>	15,82 %

Documents budgétaires tenus à disposition du public sur table de décharge.

Valognes, le 31 mars 2009

LE MAIRE :
Jacques COQUELIN